

## Questions au Feuilleton

mative, a) quels sont les critères exigés par le ministère pour établir ce service et b) quelles sont les étapes à suivre par le ministère des Postes jusqu'au jour où ce service de postiers sera en vigueur?

2. Selon le ministère des Postes, si la municipalité de Windsor rencontre les normes exigées, quelle est la date approximative de la mise en vigueur d'un service de postiers dans cette municipalité?

3. Le ministère des Postes considère-t-il que le bureau de poste actuel de la municipalité de Windsor peut adéquatement servir au nouveau rôle qui lui sera donné si la demande de cette municipalité est acceptée?

4. Le ministère des Postes envisage-t-il la possibilité de recommander l'agrandissement du bureau de poste de Windsor advenant que la demande de cette municipalité pour un service de postiers soit acceptée et, dans l'affirmative, quelle serait la nature de cette construction ou de modification du bureau de poste actuel?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** 1. Oui. Une enquête préliminaire aura lieu ce mois-ci afin de déterminer si cette municipalité a droit à ce service.

1. a) La condition principale est la possibilité de compter au moins 2,000 points de remise dans une zone compacte et bien aménagée. Les autres conditions sont les suivantes: 1. Les rues doivent être praticables toute l'année. 2. Il doit exister des allées et des entrées permettant de se rendre aux maisons, et l'état de la chaussée doit être satisfaisant. 3. Les propriétés doivent être numérotées conformément au plan municipal et les numéros doivent être facilement visibles de la rue. 4. Les noms des rues doivent être indiqués aux intersections. 5. On doit pouvoir conclure des ententes quant au transport des facteurs, au besoin, si les secteurs à desservir sont éloignés du bureau de poste. 6. Des entrées de lettres ou des boîtes aux lettres appropriées doivent être installées. 1. b) Dix-sept pages environ d'un manuel traitent des étapes qui précèdent l'établissement de ce service, et il serait trop long de les reproduire ici.

2. Cela dépendra des résultats de l'enquête préliminaire mentionnée dans la première question.

3. Voir la 2<sup>e</sup> question.

4. Voir la 2<sup>e</sup> question.

## L'EFFECTIF DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question n° 1271—**M. Knight:**

1. Combien d'employés travaillaient à plein temps au ministère du Travail, au 31 janvier 1970?

2. Combien parmi eux gagnaient plus de \$15,000 par an, réparti par tranches de \$1,000 de traitement?

3. Combien d'employés travaillaient à plein temps au ministère du Travail, au 31 janvier 1973?

4. Combien parmi eux gagnaient plus de \$18,000 par an, réparti par tranches de \$1,000 de traitement?

A) Dans les positions non assujetties nommées à l'article 37 en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique:

NOM	FONCTION	ÉCHELLE DE SALAIRE	
		NIVEAU	ÉCHELLE
M. Zavier Levine	Adjoint exécutif	7	\$17,000—\$20,000
D <sup>r</sup> Terry McGrath	Adjoint spécial	6	\$15,000—\$17,500
M. Jim McDonald	Adjoint spécial	5	\$12,500—\$15,000
M <sup>me</sup> S. Smith	Secrétaire part.	4	\$10,000—\$12,500
M <sup>lle</sup> J. Morin	Secrétaire	3	\$ 7,500—\$10,000
M. Guy Deslauriers	Surveillant du dépôt des dossiers	3	\$ 7,500—\$10,000
M. Carl Charette	Chauffeur et messenger confidentiel	3	\$ 5,000—\$ 7,500

**M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** 1. 769

2. Renseignements non disponibles

3. 716

4. \$18,000-19,000—5; \$19,000-20,000—6; \$20,000-21,000—11; \$21,000-22,000—7; \$22,000-23,000—2; \$23,000-24,000—9; \$24,000-25,000—9; \$25,000-26,000—3; \$26,000-27,000—2; \$27,000-28,000—2; \$28,000-\$35,000—4; \$34,000-\$40,000—1.

## LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC DANS LE NORD

Question n° 1274—**M. Rowland:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des instances de la part de M. Charles P. Bennett et M. Dimentberg, de Winnipeg (Manitoba), à l'effet que les frais de construction d'un gazoduc dans le Nord pourraient être réduits de 50 p. 100 s'il était conçu pour acheminer le gaz naturel sous forme liquide plutôt qu'à l'état de vapeur?

2. Le gouvernement a-t-il vérifié l'exactitude des soumissions et, dans l'affirmative, par qui l'enquête a-t-elle été effectuée et quelles en ont été les conclusions?

3. Le gouvernement a-t-il vérifié si la construction d'un gazoduc servant à acheminer le gaz naturel sous forme liquide est de nature à réduire les dégâts qui peuvent résulter d'un bris de tuyau et, dans l'affirmative, qui en a fait l'étude et quels en ont été les conclusions?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des et des Ressources):** 1. Oui.

2. Le gouvernement fédéral effectue présentement une telle estimation sur une base interministérielle.

3. Oui. Fait partie de la deuxième réponse.

## L'AIDE FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'UNE BOUCLE D'ESSAI D'UN PIPE-LINE DU NORD

Question n° 1275—**M. Rowland:**

Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'affecter des fonds à la construction d'une boucle d'essai permettant d'évaluer l'efficacité d'un pipeline de gaz naturel liquide pour le transport du gaz naturel du Nord du Canada au Sud et, dans la négative, quelles en sont les raisons?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le gouvernement fédéral n'étudie pas la possibilité d'affecter des fonds à cette fin parce que les études de faisabilité des boucles d'essai des pipelines sont la responsabilité de l'industrie.

## L'EFFECTIF DU BUREAU DU SOLICITEUR GÉNÉRAL

Question n° 1286—**M. Cossitt:**

Quelles sont les personnes à l'emploi du solliciteur général, prêtées à ses bureaux ou qui y sont attachées et, dans chaque cas, a) quelles sont les fonctions de chacune d'elles et b) quel traitement touchent-elles pour l'année financière en cours?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Pour le ministère du solliciteur général: